

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît. Il est réconfortant pour moi, qui n'ai jamais eu à statuer sur une question telle que celle-ci, de bénéficier de l'aide du président du Conseil privé (M. MacEachen), du député de Peace River (M. Baldwin) et du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il est quelque peu impressionnant de recevoir des conseils de telles sommités. Toutefois, j'estime que personne n'a présenté d'argument valable en faveur de la fusion du sous-amendement et de la motion et en faveur d'une mise aux voix, et personne ne semble considérer qu'il y aurait de graves inconvénients si la présidence rejetait le sous-amendement, puisque les députés auront la possibilité de le présenter à un moment ultérieur. Cela ne signifie pas que la présidence l'acceptera obligatoirement alors. En tout état de cause, ayant énoncé brièvement ces quelques motifs, je dois malheureusement statuer que le sous-amendement est inacceptable pour l'heure sous sa forme actuelle, mais je remercie néanmoins les experts en procédure pour leur participation.

[Français]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, depuis déjà de nombreuses années, on discute du sujet de la motion à l'étude aujourd'hui. Au fait, a maintes reprises, des organismes intermédiaires ou même gouvernementaux se sont penchés sur le problème qui nous est soumis aujourd'hui. De deux choses l'une: Ou le gouvernement, à cause de toutes les données qui lui ont été fournies sur ce problème, n'ose pas présenter immédiatement les lois appropriées ou, encore, toutes les commissions et comités spéciaux qui ont déjà étudié le problème ont fait des recommandations qui ne cadrent pas avec les intentions du gouvernement.

Cette mise au point faite, monsieur le président, je me demande pourquoi il faudrait établir un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes afin de réétudier le problème de l'augmentation des prix. Bien sûr que nous approuverons les nouvelles mesures, mais à la condition qu'au lieu de piétiner sur place, le gouvernement propose, dans un avenir très rapproché, l'adoption de mesures fondées sur les études déjà faites, ou qui le seront. Au fait, je crois que les études faites jusqu'ici ont permis d'en arriver à un nombre de conclusions suffisantes pour justifier l'adoption d'une loi dans un avenir très rapproché.

Pour prouver mes avancés, j'ai en main le 4<sup>e</sup> rapport du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit aux consommateurs (Prix), présenté au cours des deux premières semaines de septembre 1966, comité qui faisait des recommandations bien précises, mais qui sont restées lettre morte. Est-ce que la formation du nouveau comité mixte aboutira au même résultat? Si tel est le cas, c'est une perte de temps pour le Parlement que de procéder à la création d'un tel comité, et ce d'autant plus que, régulièrement, tous les ans, tous les mois, dans les journaux, dans les revues spécialisées, nous lisons des articles à ce sujet.

Si nous ne faisons que continuellement tourner en rond, monsieur le président, c'est sans doute parce que nous oublions les principes fondamentaux qui devraient régir la consommation. Et l'un de ces principes est tout simplement le suivant: la consommation doit être égale aux véritables prix de la production, et si nous ne tentons pas d'apporter des solutions en tenant compte de ce principe fondamental, jamais nous ne réglerons le problème. Il est inutile de parler de contrôle des prix si nous ne fondons

pas les futures lois relatives à ce sujet sur ces principes essentiels.

• (1610)

Qu'est-ce qui fait hausser les prix, monsieur le président? De quoi dépendent ces augmentations parfois exagérées, sinon toujours très exagérées? Qu'est-ce qui cause cette hausse des prix?

On est disposé à faire des études; certaines ont d'ailleurs été faites. On peut invoquer toutes sortes de raisons, mais on évite malheureusement de s'arrêter aux raisons véritables. Est-ce à cause de la rareté des produits, monsieur le président, que les prix augmentent?

En vertu de la loi de l'offre et de la demande, s'il y avait rareté des produits, il serait quelque peu justifiable de considérer une augmentation, mais peut-on logiquement croire à la rareté des produits dans un pays comme le nôtre, où toutes les richesses, et en particulier les produits alimentaires, existent à profusion. Au fait, on en a tellement que notre problème, souvent, est de savoir comment s'y prendre pour les écouler. Donc, il n'est pas question d'une rareté des produits. Il existe ici même tout ce qu'il faut pour avoir une alimentation complète. Si je fais abstraction des bananes, des oranges et des citrons, je pense que nous avons tout ce qu'il faut, au Canada, pour bien nourrir toute la population. Par conséquent, ce qui entraîne la hausse des prix n'est certainement pas la rareté des produits.

On a adopté, depuis quelques années, des lois ou des règlements comme ceux que l'on a appliqués à la Commission canadienne du lait, lesquels forçaient le producteur de lait à diminuer sa production. Lorsqu'on forçait des petits agriculteurs, des petits producteurs de lait, à abandonner leur exploitation, est-ce qu'il y avait, à ce moment-là, rareté de produits? Non, monsieur le président.

Donc, la rareté des produits alimentaires n'existe pas au Canada. Les produits existent en abondance; on cherche à les exporter et c'est là un des problèmes majeurs du gouvernement, et en particulier du ministère de l'Industrie et du Commerce, qui cherche des débouchés pour nos produits.

De plus, peut-on dire que l'augmentation des prix est attribuable à la rareté de produits, lorsqu'on sait que plus de 500,000 travailleurs, prêts à favoriser une plus grande production au pays, sont en chômage?

Monsieur le président, ces gens-là, si jamais il y avait rareté de produits, ne demanderaient pas mieux que de participer d'une façon concrète à la production. Le problème ne réside donc pas là. Quelles sont les vraies raisons, celles que l'on oublie malheureusement de toucher, qui entraînent des augmentations de prix? Il s'agit d'abord des taxes, directes et indirectes, qui font hausser les prix parce qu'elles entrent toutes en définitive dans le prix des produits, et que ce sont les consommateurs qui, en définitive, les paient. Voilà une des raisons. Par conséquent, si l'on veut trouver une solution à ce problème, on a donc à envisager des diminutions de taxes.

Comme les gouvernements, à l'échelon fédéral, provincial ou municipal, pigent «à grandes poignées» dans les poches des contribuables pour prélever des fonds, il est certain que ces augmentations de taxes entraînent des augmentations de prix, notamment en ce qui a trait aux produits alimentaires. Voilà le premier facteur important à considérer. Si l'on ne songe pas à réduire les taxes, on ne parviendra que très difficilement à régler ce problème.